

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LPR-332750100

Nous soussignés, Le Progrès SAS représenté par son responsable des annonces légales et du carnet, Jean-Yves GEREAU, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 31/12/2022

Support de parution : leprogres.fr

Département de parution : Loire

LOIRE FOREZ AGGLOMERATIONAVIS AU PUBLICApprobation du plan local d'urbanisme intercommunal sur les 45 communes du territoire de l'ex-communauté d'agglomération Loire ForezLe public est informé que, par délibération du 13 décembre 2022, le Conseil communautaire de Loire Forez agglomération a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal sur les 45 communes du territoire de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez. Cette délibération sera publiée pendant deux mois sur les sites internet de Loire Forez agglomération et des 45 communes concernées dans les mêmes conditions de délai.Cette délibération est tenue à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération Loire Forez et en mairies des 45 communes, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif. Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/AvisAdministratif/Loire/Le-Progres/DEVIS-APPROBATION-DU-PLU-COMMUNAL-SUR-LES-45-COMMUNES.html>

Jean-Yves GEREAU

Responsable des Annonces Légales et du carnet chez Le Progrès

LE PROGRES
6 place Joubert
01006 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Tél. 04 74 21 66 66

